

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le mardi 7 décembre à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 30 novembre 2021

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de Mme ARDOUIN Aimée et de M. PAIN Cédric, **M. DUFAY Michel**, **M. SORE Serge** portants pouvoirs de M. SARTRE Philippe et de Mme MESPLES Olga, **Mme WEBER Sophie** portant pouvoirs de M. BACHÉ Alain et de Mme LE YONDRE Nathalie, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de M. GILLÉ Hervé et de M. GLEYZE Jean-Luc, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de Mme BEAUMONT Patricia et de M. COUTIERE Dominique, **Mme LONGUET Anne-Sophie**, **M. FORET Thierry**, **M. DECLERCQ Cyrille**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**.

Étaient Présents en visioconférence : **M. BAUDE Vital**, **M. LAGRAVE Renaud**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. TULARS Bernard**, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoir de M. DELUGA François, **Mme MARIE Lucie**, **M. SAINTORENS Denis**, **Mme TAPIN Maylis** portant pouvoir de M. CARRERE Paul.

Absents excusés (pouvoirs) : M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme TAPIN Maylis, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme ARDOUIN Aimée ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme MESPLES Olga ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent.
Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), Mme LARRUE Marie (excusée), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BOUFFIN Yann (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. MARTINEZ Manuel (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc (excusé), M. DURRIEU Michel, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

ECOMUSEE

Restauration des essieux de la « voiture Palavas »

Complète et remplace la délibération n°46 du 2 mars 2020

Depuis les premières années de son fonctionnement (années 1970), l'Écomusée de Marquèze, propriété du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, achemine ses visiteurs par le biais de six voitures-voyageurs provenant de la ligne Montpellier/Palavas-les-Flots, classées au titre des monuments historiques en 1990. Leur fonctionnement quotidien pendant six à sept mois chaque année a engendré une usure de certaines pièces mécaniques et une altération de l'état général des voitures (peintures, lambris, planchers, menuiseries, etc.).

Suite à une rénovation complète des parties mécaniques de la voiture-voyageurs n°220 (roues-essieux) en 2020 par la société spécialisée CITEV (Compagnie Internationale des Trains Express à Vapeur / 30140 ANDUZE) ayant bénéficié d'une aide de la DRAC Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 50 % des travaux, la réfection des deux essieux d'une seconde voiture (CFX 219) en 2021 pour poursuivre la restauration de ce matériel roulant est projetée.

Conformément aux montants confirmés par la DRAC Nouvelle-Aquitaine et le Département des Landes, le plan de financement de rénovation des 2 essieux-roues de la « voiture Palavas » CFX 219 pour l'année 2021 est le suivant :

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A BELIN-BELIET (33) et en visioconférence

Séance du 7 décembre 2021
Délibération n°129

	Taux subvention	Total en €HT
DRAC Nouvelle-Aquitaine	50%	10 143,00
Département des Landes - MH	17 %	3 448,62
Parc naturel régional	33%	6 694,38
Total		20 286,00

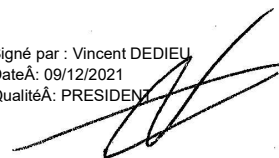
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'APPROUVER** ce plan de financement prévisionnel sur les crédits d'investissement 2021,
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 9 décembre 2021

Signé par : Vincent DEDIEU
DateÀ: 09/12/2021
QualitéÀ: PRESIDENT



Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte